



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 80935

#### Texte de la question

M. Jean Gaubert souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement sur les difficultés auxquelles sont confrontées les associations intermédiaires, regroupées en particulier au sein de l'Union nationale des associations intermédiaires (UNAI). Ces associations viennent en aide aux particuliers, mais aussi aux associations et aux collectivités locales en proposant les services de personnes sans emploi rencontrant des difficultés professionnelles et sociales. Elles permettent, par cette mise en relation, une réinsertion de personnes en difficulté. Aujourd'hui, ces associations dénoncent cependant la place exiguë que leur réserve le plan d'action des services à la personne présenté par le Gouvernement, alors que les conditions d'exercice de leurs missions deviennent plus contraignantes. Dans le cadre d'une refonte des modalités de conventionnement et de financement de l'accompagnement, il semble prévu d'imposer des objectifs de performance - fixés arbitrairement à 40 % de retour à l'emploi - aux associations intermédiaires. L'UNAI s'alarme de cette évaluation de l'insertion. Il lui demande donc d'indiquer à la représentation nationale si le Gouvernement entend reconsidérer ces propositions de refonte et instaurer un large dialogue avec l'UNAI et avec l'ensemble des associations intermédiaires, acteurs à part entière de l'insertion sociale.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Jean Gaubert](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 80935

**Rubrique :** Politique sociale

**Ministère interrogé :** emploi, cohésion sociale et logement

**Ministère attributaire :** travail, relations sociales et solidarité

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 décembre 2005, page 11441